

Séance du mardi 30 juin 2026

Le 30 juin 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 22 juin 2026 par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mr LACARRIERE Christian, Mme DEMAZEAU Nathalie, Mr BERAUD Eddy, Mme BELAUBRE Brigitte, Mr JACQUET Alexandre, Mme LAFON Manon, Mr LAURISSERGUES Julien, Mmes LEMAIRE Claire, LHERITIER Nathalie, Mr PLANE Edouard, TERS Hugo

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : LHERITIER Nathalie et BELAUBRE Brigitte

Ordre du jour :

- Attribution de subventions aux associations
- Désignation des délégués pour le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA)
- Désignation d'un correspondant « Incendie et Secours »
- Désignation d'un référent « AMBROISIE »
- Commission de contrôle des listes électorales
- Point sur les travaux en cours
 - Atelier municipal
 - EPF (Etablissement Public Foncier)
 - Pré Monsieur
 - Projet passerelle
- Columbarium
- Questions diverses : *WC handicapés
 - *Visite du sénateur
 - *Locatif « Clos des Erables »
 - *Clôture locatif « Clos des Erables »
 - *PLUi
 - *Mutuelle prévoyance
 - *Terrain DILHAC
 - *Création d'un poste source sur la commune de Glénat ou La Ségalassière
 - *Projet photovoltaïque
 - *Eolien

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026. Aucune nouvelle observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

OBJET : Attribution de subventions aux associations

Lors de l'établissement du budget primitif, les membres du Conseil Municipal ont validé la somme globale de 3 200.00 € pour les subventions aux associations communales, en précisant que le montant par bénéficiaire serait examiné lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Le Maire informe les élus des demandes reçues en mairie et leur fait part des montants attribués les années précédentes.

Après débat, à l'unanimité membres présents, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions comme suit :

- Comité des Fêtes	1 500.00 €
- Amicale des Parents d'Elèves (RPI Cayrols Roumégoux)	1 500.00 €
- Athlétic Club Véloceipédique Aurillac	50.00 €
- Provision	150.00 €

Ainsi fait et délibéré

Un courrier du Comité des Fêtes demandant le financement intégral du feu d'artifice (1 900.00 € environ) a été lu en séance. Il n'a pas été donné une suite favorable à ce courrier ; la subvention a cependant été augmentée et passe de 1 000.00 à 1 500.00 Euros).

Il a été décidé que la commission « Communication et Associations » se réunirait chaque année et demanderait un bilan de l'année écoulée. Les attributions de subventions seront ainsi étudiées en suivant, pour l'année N + 1.

OBJET : Désignation des délégués au sein de la commission du bassin versant du SMDMCA (Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval)

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) met en œuvre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis sa création en 2020. La GEMAPI est une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération, transférée au SMDMCA.

Ce syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical) sur des commissions de bassin versant composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commission. Il est possible de nommer les mêmes délégués pour chacune des commissions.

Considérant que le territoire de la commune est couvert par la commission de bassin-versant de la Cère Aval,

Après en avoir délibéré, et l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SMDMCA, comme suit :
 - Commission de bassin versant de la « Cère Aval »
 - Monsieur Christian LACARRIERE, comme délégué titulaire ;
 - Monsieur Hugo TERS, comme délégué suppléant ;

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Désignation d'un correspondant municipal « Incendie et Secours »

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la loi Matras du 25 novembre 2021, le décret n° 2022-1091 a créé les « conseillers municipaux correspondant incendie et secours ». Il a pour missions essentielles de :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion extérieur contre l'incendie de la commune.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée qui se porte candidat à ce poste.

Madame Claire LEMAIRE est volontaire.

A l'unanimité, Madame Claire LEMAIRE, Conseillère Municipale, est désignée comme élue en charge de des missions « Incendie et secours ».

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Désignation d'un référent « AMBROISIE »

L'ambroisie est une plante invasive, urticante et source de nombreuses allergies lors des périodes de pollinisation. Afin de pouvoir sensibiliser au plus près les collectivités, il convient, à chaque renouvellement des conseils municipaux de nommer un référent « ambroisie », dont le rôle sera d'informer la population et de savoir lui indiquer comment gérer cette plante.

Le référent pour la commune de ROUMEGOUX sera désormais Monsieur Edouard PLANE.

OBJET : Commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement des conseils municipaux, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être à nouveau constituées ; elles se composent, pour les communes n'ayant qu'une liste en présence au conseil municipal, de 3 membres :

- un conseiller municipal, pris parmi les volontaires, dans l'ordre du tableau, mais n'étant ni maire, ni adjoint, ni conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales
- un délégué de l'administration,
- un délégué du tribunal judiciaire.

Monsieur Le Maire propose de reconduire les délégués de l'administration (Monsieur LABELLIE René) et du Tribunal de Grande Instance (Monsieur MONTILLET Jean-Marc), ces derniers étant toujours volontaires.

Au niveau du conseil municipal, Madame BELAUBRE Brigitte est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : Point sur les travaux en cours

-Atelier municipal : Les travaux avancent doucement malgré le retard pris par l'entreprise de maçonnerie, en raison des fortes chaleurs. Ces travaux devraient se terminer avant le 6 juillet pour laisser la place au charpentier.

Cantal Construction doit intervenir semaine 29 pour terminer le béton et la couverture est prévue pour la semaine du 20 au 24 juillet. Les portes seront posées en suivant.

Toutefois, au vu de la canicule ce chantier a pris du retard.

-EPF (Etablissement Public Foncier) : Cet établissement a été contacté pour faire une étude de réhabilitation de la maison « Anselme » à La Chapelle du Bourniou. Une estimation foncière a été réalisée et le rapport sera à étudier avant toute prise de décision (l'étude de sol estimée à 19 500 € sera à la charge de la commune en cas de validation du projet en l'état. Les frais de mise aux normes ERP sont évalués à 89 500 €.

Une réunion sera à programmer à l'automne pour la suite à donner à ce projet.

-Pré Monsieur : Jean-Géraud LUTRAN, architecte a réalisé une esquisse avec 6 ou 7 lots potentiels. Ce dossier sera également à étudier avec l'architecte à l'automne. Il est prévu de rencontrer le service ADS pour évoquer les contraintes de l'OAP n° 17.

-Projet passerelle : Une nouvelle ébauche a été proposée par l'architecte (halle de 150 m²), avec 4 pans et des toilettes.

OBJET : Columbarium

Sur 5 cases mises en place, 3 sont réservées. Il est donc judicieux de prévoir une extension de cet emplacement ; un devis a été demandé aux pompes funèbres Cassagne, entreprise qui avait réalisé ces travaux il y a quelques années.

OBJET : Questions diverses

*WC handicapés : au niveau de la salle polyvalente, il a été remplacé par Mr Eddy BERAUD, 2^{ème} adjoint.

*Visite du sénateur Bernard DELCROS le 15 juin dernier.

*Locatif « Clos des Erables » : Un dossier a été déposé par un couple avec deux enfants en bas âge.

*Clôture locatif « Clos des Erables » : Les matériaux ont été commandés chez Gervais (grillage, portillon, fils tendeur, raidisseur...) à Aurillac et chez MONREYSSE pour les piquets en bois traités ; les travaux se feront en régie, c'est-à-dire par les bénévoles agents, élus et autres volontaires.

*PLUi : Deux demandes de révision du PLUi ont été déposées par Mr EMONARD Wilfried et CAZES Arnaud afin de pouvoir construire des ateliers pour leurs besoins professionnels.

*Mutuelle prévoyance : La loi impose aux collectivités une participation à hauteur de 50 % du coût de la mutuelle des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2028.

*Terrain DILHAC : La commune a signé, le 10 juin dernier, l'achat de la pointe de terrain (900 m²) nécessaire à l'élargissement du croisement de la Voie communale de Laborie avec la RD 20.

*Création d'un poste source sur la commune de Glénat ou La Ségalassière : Un projet d'installation d'un nouveau poste est à l'étude pour permettre d'injecter le courant produit sur le réseau, les postes actuellement en service étant saturés.

*Un projet photovoltaïque est à l'étude sur la grange et l'atelier communal avec l'installation d'une batterie et d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

*Eolien : Une nouvelle entreprise est venue prospecter la commune pour l'installation un projet éolien ; la commune ne souhaite pas donner une suite favorable.

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Nathalie DEMAZEAU

Eddy BERAUD

Brigitte BELAUBRE

Alexandre JACQUET

Manon LAFON

Julien LAURISSERGUES

Claire LEMAIRE

Nathalie LHERITIER

Edouard PLANE

Hugo TERS